---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

DECISION N°159-2025 DU 12 NOVEMBRE 2025

FIXANT LES JOURS DE RATTRAPAGE ET LA LISTE DES NAVIRES AUTORISES EN RATTRAPAGE POUR LA PECHE DES COQUILLES SAINT-JACQUES SUR GISEMENT COTIER DE LA BAIE DE MORLAIX

CAMPAGNE 2025-2026

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CRPMEM) de Bretagne,

- VU la délibération 2024-069 « COQUILLES SAINT-JACQUES MORLAIX COTIER » du 2 mai 2024 du CRPMEM fixant les conditions particulières d'accès pour la pêche des coquille Saint-Jacques dans les eaux territoriales au large du Finistère secteur de Morlaix côtier ;
- VU l'avis du groupe de travail « coquilles Saint-Jacques Baie de Morlaix » du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CDPMEM) du 15 octobre 2025 ;
- **VU** la <u>décision n°135-2025</u> du 17 octobre 2025 ;
- VU la demande du CDPMEM du Finistère en date du 12 novembre 2025;

Considérant la nécessité d'encadrer la pêche des coquilles Saint-Jacques dans le secteur de Morlaix sur le gisement côtier,

Considérant la volonté du CDPMEM du Finistère d'organiser des journées de rattrapage,

DECIDE

Article 1 : Organisation des journées de rattrapage

Les navires inscrits sur la liste ci-dessous participent à la journée de rattrapage programmée le **jeudi 13 novembre 2025** dans les mêmes conditions de pêche que celles définies dans la <u>décision n°135-2025</u> du 17 octobre 2025 et de la délibération 2024-069 susvisée.

	QM	Immat	Nom du navire	Nom du patron	Prénom
1	BR	900177	KENEVEN	ARZUR	RONAN
2	BR	732241	L'ENORIC	ROPARS	CHRISTIAN
3	MX	518411	DYONISOS	GLIDIC	ARMAND

Article 2: Calendrier et horaires

Jours	Horaires de pêche	
Rattrapage jeudi 13 novembre 2025	de 9h00 à 11h00	

Article 3: Dispositions diverses

Le Président du CDPMEM du Finistère est chargé de la diffusion de la présente décision.

Le Président du CRPMEM de Bretagne Olivier LE NEZET

> 1, square René Cassin 35700 RENNES

Le Président de la commission Coquillages Grégory METAYER

> CRPMEM DE BRETAGNE 1, square René Cassin 35700 RENNES